



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 04 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le : 04 avril

Le Conseil Municipal de la commune de Saussines dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Isabelle De Montgolfier, Maire.

Date de convocation du Conseil : 28 mars 2024

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

Présents : Isabelle DE MONTGOLFIER, Gérard ESPINOSA, Catherine VIGNE, Nicolas BAUDESSEAU, Emilie AVESQUE, Claude CATHELIN, Serge CHAPUS, Céline ROUX, Stéphanie JACKOWSKI, Pauline MIQUEL, Marie-Pascale MERIC, Mathieu BOURGARIT, Joël BEAUVIVRE

Absents représentés : Julija SMISKAL représentée par Gérard ESPINOSA, Gilles JANNARELLI représenté par Pauline MIQUEL

Absents non représentés : /

Secrétaire de séance : Gérard ESPINOSA

FINANCES : M57 - vote du Budget Primitif 2024

Délibération n° 2024-02-04/15

Le conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif.

Madame le Maire propose de visionner le tableau récapitulatif afin de comprendre l'élaboration du budget 2024.

Le rapport ci-dessous présente et commente les données financières de ce budget.

Celui-ci s'établit

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	BP	Chap	Libellé	BP
011	Charges à caractère général	353 382,75 €	013	Atténuation de charges	25 000,00 €
012	Charges de personnel	496 050,00 €	70	Produits des services	46 650,00 €
014	Atténuations de produits	35 495,00 €	73	Impôts et taxes	58 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	164 093,60 €	731	Imposition directes	587 523,00 €
66	Charges financières	11 000,00 €	74	Dotations et participations	194 418,39 €
67	Charges exceptionnelles	- €	75	Autres produits de gestion courante	24 999,83 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	180,48 €	76	Produits financier	5,22 €
			77	Produits exceptionnels	- €
042	Opération d'ordre		042	Opération d'ordre	
		1 060 201,83 €			936 596,44 €
002	Solde d'exécution		002	Solde d'exécution	251 134,56 €
023	Virement au invest	127 529,17 €			
		1 187 731,00 €			- €
					1 187 731,00 €

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	BP	Chap	Libellé	BP
10	Immobilisation corporelles		10	Dotations, fonds divers et réserves	108 132,00 €
16	Emprunts et dette assimilées	29 800,00 €	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	204 871,50 €
20	Immobilisations incorporelles	57 700,00 €	13	Subvention d'investissement	349 957,33 €
21	Immobilisations corporelles	341 218,19 €	16	Emprunts et dettes assimilées	100 000,00 €
23	Immobilisations en cours	515 375,33 €	21	Immobilisations corporelles	- €
040	Opération d'ordre		040	Opération d'ordre	
		944 093,52 €			762 960,83 €
001	Solde d'exécution	126 396,48 €	001	Solde d'exécution	
			021	virement du fonct	127 529,17 €
			024	Produit des cessions d'immobilisation	180 000,00 €
		1 070 490,00 €			1 070 490,00 €

Madame le Maire propose au conseil d'approuver le budget primitif et de reconduire la fongibilité des crédits.

Il est demandé au conseil de bien vouloir se prononcer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la nécessité d'établir un budget pour l'exercice 2024,
Vu l'avis de la commission des finances,

Considérant la délibération 2022-04-09/36 du 20/10/2022 du passage à la nomenclature M57, donnant délégation à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré avec 14 voix pour et 1 voix contre de Mathieu BOURGARIT,
le conseil :

- **DECIDE** d'approuver le budget primitif 2024 arrêté à hauteur de **1 187 731,00€** pour la section de fonctionnement et de **1 070 490,00€** pour la section d'investissement comme présenté au-dessus, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.
- **Conduit** la fongibilité des crédits à hauteur de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion relatives aux dépenses de personnel, autorisant Madame le Maire à procéder aux mouvements de crédits nécessaires, de chapitre à chapitre, durant l'exercice 2024.

Pour extrait. Saussines, le 04 avril 2024
Mme le Maire, Isabelle de Montgolfier.

